



ANNEXE FINANCIERE

PENALITES ET SANCTIONS

POUR LIGUES REGIONALES ET COMITES DEPARTEMENTAUX

2019

**ANNEXE FINANCIERE RGES BASEBALL
(PENALITES ET SANCTIONS)
POUR LIGUES REGIONALES ET COMITES DEPARTEMENTAUX**

ARBITRES

Non mise à disposition d'arbitre baseball (20.03.01.01 et 20.03.02)	x	(Par arbitre par saison sportive)
Non mise à disposition de journée d'arbitrage (20.03.01.02 et 20.03.02)	x	(Par journée d'arbitrage)
Non présentation d'un arbitre lors d'un regroupement de championnat Jeunes (20.03.04)	x	(Par journée d'arbitrage)
Récusation d'un arbitre (RG 36.3)	150 €	(par arbitre et rencontre)
Non transmission de feuille de match et des attestations collectives et/ou individuelles de licence au manager du club recevant : pénalité pour l'arbitre (22.06.02)	x	(Par rencontre)
Non expédition de feuille de match et des attestations collectives et/ou individuelles de licence par l'arbitre en chef : pénalité pour l'arbitre (24.01.04)		
Non paiement des indemnités d'arbitrage (20.03.07)	x	(Par rencontre) (1)

AVERTISSEMENTS (saison sportive) RD Annexe I

Cumul de 3 avertissements aux membres d'une même équipe	200 €	Pénalité pour le Club
---	-------	-----------------------

BALLES (41.03)

Non fourniture de balles officielles	Défaite par pénalité
Fourniture insuffisante de balles officielles ou non	Défaite par pénalité
Fourniture de balles non officielles	Défaite par pénalité

CODIFICATION DES RENCONTRES

Non utilisation de la codification des rencontres (41.02)	5 €	(par infraction) (2)
---	-----	----------------------

COMMUNICATION DES RESULTATS PAR LE CLUB RECEVANT

Non communication des résultats dès la fin des rencontres		
Championnats régionaux – départementaux (24.03)	x	(par rencontre)

CONTESTATIONS, RECLAMATIONS, PROTETS

Contestation de la qualification d'un joueur (26.03.01)	x	(par joueur)
Réclamation (27.03.01)	x	(par cas)
Protêt (25.03.01)	x	(par cas)

ENGAGEMENTS EN CHAMPIONNAT

Non respect des obligations (5.04)	1 000 €	Non participation ou retrait du championnat
EXPULSIONS (saison sportive) RD Annexe I		
Cumul de 3 expulsions aux membres d'une même équipe	500 €	Pénalité pour le Club
FEUILLES DE MATCH, DE SCORE (21-22-23-24)		
Non transmission par courrier électronique le soir de la rencontre		
Feuille de score (24.02) et par courrier (23.04.02)	x	(par feuille)
Feuille de match et attestations collectives et/ou individuelles de licence (24.01.01.01) (22.05.03)	x	(par feuille) (1)
Non fourniture ou non établissement de la feuille de match (22.06.01)	x	(par feuille) (1)
Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de Match (22.06.01)	x	(par feuille)
Non réception de la feuille de Match et des attestations collectives et/ou individuelles de licence dans les huit jours de rappel sur rapport de la C.N.S.B (24.01.01.03)	x	(par feuille) (1)
Non établissement des feuilles de score (23.04.01)	x	(par rencontre) (1)
Utilisation de feuilles de score non officielles ou photocopées (23.02.02)	x	(par rencontre)
Non réception des feuilles de Score dans les huit jours de rappel sur rapport de la C.N.S.B (23.04.02)	x	(par rencontre) (1)
Non communication du double carbone des feuilles de score à l'équipe visiteuse (23.04.02)	x	(par rencontre)
FORFAITS (19.02)		
Championnats (phases qualification, classement, finales, barrages)	50%	Caution par journée
JOUEURS		
Utilisation de joueur non qualifié (30.08)	x	(par rencontre et joueur) (1)
Infractions aux règles du nombre de joueurs mutés (32.05)	x	(par rencontre et joueur) (1)
Infractions aux règles concernant les équipes réserves (6.04.13)	x	(par rencontre) (1)
Inscription sur la feuille de match d'un joueur non présent (22.04.02)	x	(par rencontre et joueur)
Présence sur le terrain de joueur non inscrit sur l'attestation collective et/ou individuelle de licence (29.06)	x	(par rencontre et joueur) (1)
Non présentation de l'attestation collective ou individuelle de licence (29.06)	x	(par rencontre et joueur) (1)
Non respect de la couleur du maillot (Règles du Jeu 1.11)	500 €	(par rencontre)

PEREQUATIONS		
Non paiement des péréquations après relance RAR (47.03.03)	10 %	Puis 20% si défaut
Fraude sur le nombre de joueurs déplacés (47.04.01)	150 €	(par joueur)
Montant de la garantie de réclamation pour fraude (47.05.01)	150 €	
RENCONTRES EQUIPES ETRANGERES ET CLUBS NON AFFILIES		
Non demande d'autorisation (38.03.02 – 39.03)	150 €	(par rencontre)
REPORTS		
Demande de report (rencontre simple) (15.03.01)	x	(par rencontre)
Demande de report (programme double) (15.03.01)	x	(par journée)
Inversion de 2 journées de Championnat	x	(Par Inversion)
Changement de date (17.04.03)	x	(par rencontre)
Changement d'horaire (17.04.03)	x	(par rencontre)
SCOREURS		
Non présentation d'un scoreur de grade minimum obligatoire ou scoreur anonyme (21.03.02)	x	(par rencontre)
Non paiement des indemnités de scorage par un Club (21.04.04)	x	(par rencontre) (1)
Pénalité pour le scoreur		
Remplissage incorrect ou incomplet des feuilles de score (21.08 baseball) (21.10 softball)	x	(par rencontre)
Scorage Inexploitable (21.08 baseball) (21.10 softball)	x	(par rencontre)

Notes :

- (1) Et défaite par pénalité pour le club en infraction
- (2) par document ou communication ne faisant pas référence à la codification

Fraudes : 27.02.02 – 28.02 – 28.03.01 : saisine de la Commission Fédérale de Discipline.